

Brexit : Un site internet d'information est lancé par l'État

Pour les citoyens britanniques vivant en France



Brexit : Un site internet d'information est lancé par l'État

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit), le 29 mars 2019 à minuit, aura des implications pour les citoyens et les entreprises, qu'un accord organisant le retrait soit conclu ou non.

Si vous êtes résident ou étudiant au Royaume-Uni, si vous souhaitez voyager ou travailler au Royaume-Uni ou si vous êtes un citoyen britannique vivant en France, le Brexit amènera des changements qu'il vous faut anticiper. De même, il est important que les entreprises se préparent au Brexit et aux changements qu'il apportera, que ce soit dans le domaine du commerce, de la propriété intellectuelle ou encore du transport.

C'est afin d'accompagner les citoyens et les entreprises dans cette préparation qu'un site internet d'information est lancé : <https://brexit.gouv.fr>

Celui-ci permettra à chacun d'identifier les conséquences du Brexit sur sa propre situation et apportera les informations nécessaires pour y répondre, en aiguillant simplement vers la source officielle adéquate.

La France souhaite que la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne soit ordonnée, dans le cadre de l'accord de retrait endossé par le Royaume Uni et les 27 États membres de l'Union européenne le 25 novembre 2018, accord qui doit encore être ratifié par le parlement britannique et par le parlement européen. Malgré cela, il est indispensable de se préparer à tous les scénarios possibles, y compris celui d'une sortie du Royaume-Uni sans accord le 29 mars 2019. C'est aussi en ce sens que le Gouvernement se prépare activement.

Ce site internet aidera tous les citoyens et toutes les entreprises à faire de même.

